

Le **lundi dix-sept novembre deux mille quatorze** à dix huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 06 novembre 2014, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Mme Catherine VEROVE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Frédéric LOKIETEK, Bruno FLAMENT, Didier HAMY, Louis BOUTROY.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Mr Fabien MARTIN

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

- Suite à diverses consultations ; ouverture des plis

-Bâtiment communal :

-Choix d'une banque pour l'obtention d'un prêt.

Deux banques ont été sollicitées afin d'obtenir un prêt au meilleur taux. La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont répondu.

Pour un montant de 45 000 € sur 15 ans au taux de 2.35 % avec 200 € de frais de dossier pour le crédit agricole.

Et pour la caisse d'épargne, un taux de 2.37 % avec 200 € de frais de dossier pour la caisse d'épargne.

Le crédit agricole étant le moins disant, l'Assemblée opte pour cette banque.

Monsieur le Maire propose de porter le montant du prêt à 50 000 € étant donné le taux attractif.

Adopté à l'unanimité.

Garage

Une délibération est nécessaire afin de donner le pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces se rapportant à la construction du garage.

Adopté à l'unanimité

Une seconde délibération est également nécessaire afin que la société TRACONORD puisse sous-traiter les travaux d'aménagement intérieur du garage à la société TAVERNE à Fiennes.

Adopté à l'unanimité.

-Choix d'une assurance pour un contrat dommages/ouvrages

Aucune assurance ne nous a répondu concernant notre demande d'assurance dommages/ouvrages.

Nous reportons donc ce sujet lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

-Extension des réseaux, route du Tap-Cul

Un seul cabinet a répondu à notre consultation ; à savoir la SEMPACO, en effet V2R n'a pas répondu à notre demande.

C'est donc la SEMPACO qui est retenue. Au taux de 7 %, qui est un taux normal pour ce genre de travail.

-Compte rendu d'une réunion avec l'Agence de l'eau, l'Agence Régionale de la Santé, et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer concernant la qualité des eaux de baignades.

Madame CAMPION et Monsieur le Maire ont reçu les responsables des services nommés ci-dessus.

Ils sont venus nous faire prendre conscience des trois mauvais résultats des analyses d'eaux de baignades pour la saison prochaine, étant classé en qualité insuffisante, nous devrions afficher « baignades non conseillées ».

Après discussion, étant dans l'obligation de réaliser des travaux pour améliorer la situation, ces messieurs demandent à être associés à une réflexion avec un maître d'œuvre.

Si la Commune prend l'engagement de les réaliser avant le mois de mai 2015, leur position pourrait être reconsidérée.

Monsieur le Maire prendra un rendez-vous avec le Président du SIRB pour en discuter et propose de prendre la SEMPACO comme maître d'œuvre.

Le dossier de projet de travaux devra être envoyé pour avis à l'agence de l'eau, l'agence régionale de santé et la DDTM.

L'agence de l'eau pourrait subventionner une partie de ceci.

Théoriquement la Commune devrait faire une révision du profil des eaux de baignades.

L'Assemblée a convenu qu'il était préférable et plus urgent de réaliser les travaux d'amélioration.

-Questions diverses.

Fin de la séance à 20h30.